

ÉTATS FINANCIERS
Pour
AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET
Pour l'exercice clos
LE 31 MARS 2023

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

TABLE DES MATIÈRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

	<u>Page</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 & 2
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 21 juillet 2023.

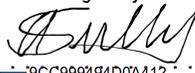
AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

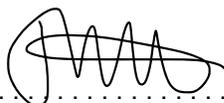
31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 458 573 \$	4 289 428 \$
Débiteurs (notes 3 et 11)	3 112 609	3 504 745
Frais payés d'avance	<u>2 196 087</u>	<u>2 486 311</u>
	9 767 269	10 280 484
INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS (note 4)	36 960 706	35 825 631
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 396 512	1 612 570
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>22 707</u>	<u>52 717</u>
	<u>48 147 194 \$</u>	<u>47 771 402 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (notes 7 et 11)	5 098 546 \$	4 944 499 \$
Dépôts des clients	548 333	404 694
Portion à court terme des produits reportés	20 692 388	20 282 406
Portion à court terme des incitatifs à la location reportés (note 8)	<u>99 225</u>	<u>99 225</u>
	26 438 492	25 730 824
PRODUITS REPORTÉS	7 570 206	7 350 458
INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS (note 8)	<u>132 300</u>	<u>231 525</u>
	<u>34 140 998</u>	<u>33 312 807</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectation d'origine interne (note 9)	12 586 977	12 793 308
Investi en immobilisations (note 9)	<u>1 419 219</u>	<u>1 665 287</u>
	<u>14 006 196</u>	<u>14 458 595</u>
	<u>48 147 194 \$</u>	<u>47 771 402 \$</u>

Approuvé au nom du conseil :

DocuSigned by:


..... Alourdes Sully, Présidente, Comité de vérification, finances,
 investissement et gestion des risques de CIRA



..... Jill Kowalchuk, Présidente, conseil d'administration de CIRA

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
REVENUS		
Frais d'enregistrement (note 11)	31 104 847 \$	29 735 526 \$
DNS, registre et autres produits provenant de services	6 296 180	5 497 806
Frais de certification et d'ouverture de dossier	<u>252 130</u>	<u>193 759</u>
	<u>37 653 157</u>	<u>35 427 091</u>
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	16 169 054	15 421 729
Informatique et réseaux	6 976 494	6 159 664
Communications, sensibilisation et éducation	5 272 819	4 166 344
Programmes d'investissement communautaire	3 118 525	3 112 207
Services-conseils	2 264 691	1 659 386
Frais de bureau et frais généraux (note 8)	1 704 447	1 367 678
Amortissement des immobilisations corporelles	852 531	1 419 364
Frais de déplacement	520 338	102 585
Formation et perfectionnement du personnel	432 923	340 265
Adhésions à titre de membre de l'industrie	408 195	391 655
Amortissement des actifs incorporels	<u>30 010</u>	<u>71 064</u>
	<u>37 750 027</u>	<u>34 211 941</u>
Excédant (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant	(96 870)	1 215 150
Autre revenu (perte)		
Investissements (note 10)	<u>(355 529)</u>	<u>1 007 690</u>
Revenu net (dépense nette)	<u>(452 399) \$</u>	<u>2 222 840 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	Non grevé d'affectations	Grevé d'affectations d'origine interne	Investi en immobilisations	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif net, début de l'exercice	-	\$ 12 793 308	\$ 1 665 287	\$ 14 458 595	\$ 12 235 755
Revenu net (dépense nette)	(452 399)	-	-	(452 399)	2 222 840
Investissement net en immobilisations corporelles	(654 434)	-	654 434	-	-
Amortissement des immobilisations	882 541	-	(882 541)	-	-
Virement interfonds	<u>224 292</u>	<u>(206 331)</u>	<u>(17 961)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif net, fin de l'exercice	<u>-</u>	\$ <u>12 586 977</u>	\$ <u>1 419 219</u>	\$ <u>14 006 196</u>	\$ <u>14 458 595</u>

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées provenant des clients	38 872 389 \$	35 945 309 \$
Intérêts reçus	134 083	17 763
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	<u>(36 536 973)</u>	<u>(32 092 618)</u>
	<u>2 469 499</u>	<u>3 870 454</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(654 434)	(197 260)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(33 988)
Augmentation nette des investissements grevés d'affectation	<u>(1 645 920)</u>	<u>(2 151 528)</u>
	<u>(2 300 354)</u>	<u>(2 382 776)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	169 145	1 487 678
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 289 428</u>	<u>2 801 750</u>
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	<u>4 458 573 \$</u>	<u>4 289 428 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

1. BUT DE L'ORGANISME

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« CIRA ») est une entité sans but lucratif constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 3 octobre 2012, CIRA a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada afin de poursuivre ses activités en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif, comme l'exige la législation. CIRA est responsable de l'exploitation du domaine Internet de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA en tant que ressource publique clé pour tous les Canadiens d'une façon innovante, ouverte et efficace. CIRA peut mener d'autres activités liées à l'Internet pour la communauté Internet canadienne d'une manière similaire.

CIRA est enregistrée en tant qu'entité sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, par conséquent, est exempte d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Fondement de la présentation

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif à la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Les politiques considérées comme particulièrement importantes sont présentées ci-dessous.

Constatation des produits

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA et ne sont pas remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement. Les revenus de frais d'enregistrement sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les frais d'enregistrement sont reportés et reconnus de façon proportionnelle sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 à 10 ans.

Les revenus de systèmes de noms de domaine (« DNS »), des registres et des autres services sont des frais fixes. Les revenus de DNS, de registre et d'autres services sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus et que les frais sont fixes ou déterminables et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les frais de certification sont comptabilisés en tant que revenus lorsque le registraire est certifié par CIRA.

Les frais d'ouverture de dossiers sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les investissements grevés d'affectations sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les actifs financiers sont évalués pour dépréciation sur une base annuelle à la fin de l'année fiscale. S'il y a un indicateur de dépréciation, CIRA détermine s'il y a un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au plus élevé des montants suivants: la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, le montant qui pourrait être réalisé par la vente de l'actif financier ou le montant que CIRA s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances se renversent dans une période future, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** - suite

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'équipement apporté est comptabilisé à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique	- 3 ans
Équipement de bureau	- 3 ans
Meubles et fixtues	- 10 ans
Améliorations locatives	- La durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée du contrat de location

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reçus sont reportés et amortis sur une base linéaire sur la durée de l'entente de location. Les loyers versés dans le cadre d'un contrat de location simple doivent être inclus dans la détermination du revenu net sur la durée du contrat de location, sur une base linéaire. La différence entre le loyer réel payé et le loyer différé étant enregistrée dans les incitatifs à la location.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels acquis et de logiciels de registre .CA générés en interne. Ils sont comptabilisés au coût. Les logiciels acquis et les logiciels générés en interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée à 3 et 5 ans respectivement.

Dépôts des clients

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de CIRA pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. CIRA comptabilise ces dépôts comme des passifs à court terme. Lorsque les frais d'enregistrement sont facturés, les fonds sont retirés du compte de dépôt et sont comptabilisés comme revenus et revenus différés conformément à la méthode de comptabilisation des revenus mentionnée précédemment.

Perte de valeur d'actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une charge de dépréciation est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur marchande. Au 31 mars 2023, il n'y avait aucune circonstance connue indiquant que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. La direction dresse des estimations comptables lorsqu'elle détermine si les débiteurs sont récupérables, le montant des frais courus et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. À leur réalisation, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Créances clients	2 897 246 \$	3 354 153 \$
Investissements et intérêts à recevoir	25 650	4 415
Autres débiteurs	<u>189 713</u>	<u>146 177</u>
	<u>3 112 609 \$</u>	<u>3 504 745 \$</u>

4. INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS

Les investissements sont grevés d'affectations par le conseil d'administration pour financer les activités courantes et futures conformément à la politique d'investissements grevés d'affectations, approuvée par le conseil, et se composent des éléments suivants :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	Juste valeur marchande	<u>Coût</u>	Juste valeur marchande
Fonds valorisé d'obligations à rendement global PH&N, série O	22 527 791 \$	20 178 189 \$	20 643 045 \$	19 176 057 \$
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N, série O	221 550	221 810	795 946	780 276
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	4 673 330	5 716 314	4 030 657	5 600 991
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	2 225 570	2 813 701	2 003 395	2 865 717
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, série O	2 549 550	2 817 725	2 643 378	2 894 753
Fonds d'hypothèques ordinaires plus PH&N O	<u>5 416 198</u>	<u>5 212 967</u>	<u>4 624 210</u>	<u>4 507 837</u>
	<u>37 613 989 \$</u>	<u>36 960 706 \$</u>	<u>34 740 631 \$</u>	<u>35 825 631 \$</u>

Les revenus de placements évalués à la juste valeur figurent à l'état des résultats sous Autre Revenu - Investissement (note 10) en tant que variation nette du solde de clôture des gains non réalisés de l'exercice précédent à l'exercice en cours.

CIRA investira ses investissements grevés d'affectations et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, selon la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 14). Le conseil d'administration approuve les objectifs et les lignes directrices en matière d'investissement de CIRA conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement (EPPP) et évalue les résultats des activités d'investissement.

Selon les limites et restrictions établies dans l'EPPP, CIRA peut investir dans un portefeuille diversifié de fonds de placement, qui comprend des titres canadiens à revenu fixe et des titres hypothécaires et des actions canadiennes et mondiales investis dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, CIRA peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en fonction du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	17 593 866 \$	16 876 526 \$	717 340 \$	667 653 \$
Meubles et fixtues	1 521 432	1 248 793	272 639	363 151
Équipement de bureau	243 222	243 222	-	-
Améliorations locatives	1 782 108	1 375 575	406 533	581 766
	<u>21 140 628</u> \$	<u>19 744 116</u> \$	<u>1 396 512</u> \$	<u>1 612 570</u> \$

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2022 s'élèvent à 20 486 195 \$ et 18 873 625 \$ respectivement.

6. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	4 163 979 \$	4 141 272 \$	22 707 \$	52 717 \$

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2022 s'élevaient à 4 163 979 \$ et 4 111 262 \$ respectivement.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Les créditeurs et frais courus comprennent des sommes dues à l'État de 214 883 \$ (2022 - 203 375 \$), qui comprennent des montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

8. INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS

En vertu de son bail actuel de location d'espace à bureaux, CIRA a reçu 661 500 \$ à titre d'incitatifs à la location; ce montant sera amorti sur la durée du bail. Les incitatifs à la location comptabilisés en réduction des charges locatives au cours de l'exercice ont totalisé 99 225 \$ (2022 - 99 225 \$). Le solde restant de l'incitatif sera entièrement constaté d'ici 2026, conformément avec le terme restant du bail, comme indiqué dans la note 12.

9. ACTIF NET

CIRA définit le capital comme de l'actif net grevé d'affectation d'origine interne et n'est pas soumise à des affectations d'origines externes sur le capital. L'objectif de CIRA en ce qui concerne les actifs nets grevés d'affectations d'origines internes est de préserver la situation financière de CIRA et d'assurer la capacité des opérations en cas de circonstances imprévues.

CIRA gère ses actifs nets de manière à atteindre ses objectifs, à conserver des fonds à des fins opérationnelles et à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels selon les besoins opérationnels. Les objectifs sont fixés par le conseil d'administration lors de l'examen annuel du plan d'entreprise et du budget

Actif net grevé d'affectation d'origine interne

L'actif net grevé d'affectation d'origine interne est accumulé aux fins déterminées par le conseil. Le niveau des fonds accumulés est revu chaque année par le conseil d'administration en fonction des besoins actuels et futurs. Tout actif net non grevé d'affectation doit être attribué à l'actif net grevé d'affectation d'origine interne

Actif investi en immobilisations

Le montant investi dans les immobilisations représente cette partie de l'actif net qui n'est pas disponible pour CIRA à d'autres fins.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

10. REVENU D'INVESTISSEMENT

Les revenus d'investissement gagnés et comptabilisés dans l'état des résultats sont calculés comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenu gagné sur les investissements grevés d'affectations	1 151 502 \$	923 313 \$
Revenu gagné sur la trésorerie	155 318	19 563
Variation de la juste valeur des investissements grevés d'affectations	<u>1 662 349)</u>	<u>64 814</u>
Revenu (perte) total(e) d'investissement	<u>(355 529) \$</u>	<u>1 007 690 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les états financiers comprennent des jetons de présence versés aux 12 administrateurs de CIRA de 280 576 \$ (2022 - 297 541 \$). Ces services ont été fournis dans le cours normal des affaires et ont été comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Dans le cours normal de ses activités, CIRA interagit avec les registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres exécutifs peuvent également être administrateurs de CIRA. En 2023, CIRA a fourni des services à ces registraires au montant d'échange normal pour ces frais d'enregistrement de néant \$ (2022 - 21 805 \$). Les débiteurs comprennent des soldes de ces registraires de néant \$ (2022 - 924 \$).

Les créiteurs comprennent des montants dus aux membres exécutifs et aux administrateurs de CIRA pour le remboursement de dépenses totalisant néant \$ (2022 - 4 928 \$).

12. ENGAGEMENTS

Baux d'exploitation :

CIRA est engagée à verser des paiements minimaux en vertu d'un contrat de location-exploitation visant ses locaux, tel qu'indiqué à la note 8.

Les engagements minimaux des baux pour les trois exercices successifs sont les suivants :

2024	424 116 \$
2025	424 116 \$
2026	141 372 \$

CIRA est également tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 362 000 \$ par année.

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que CIRA soit visée par des réclamations concernant des enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles n'auront pas d'incidences importantes sur la situation financière de l'organisation.

En 2021, CIRA a reçu un avis de demande officiel concernant des questions de gouvernance et la divulgation de diverses informations. CIRA a demandé des conseils juridiques externes pour défendre cette action. Aucune réclamation de dommages n'a été reçue. Étant donné que l'incidence financière ne peut actuellement être estimée, aucune provision pour perte éventuelle n'a été incluse dans ces états financiers.

14. **INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES CONNEXES**

L'exposition principale aux risques financiers et les politiques de gestions de risques financiers de CIRA sont comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'encaisse de CIRA est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et ses investissements sont détenus par une grande société de courtage institutionnelle affiliée à une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime que le risque de perte sur ces éléments est faible.

CIRA accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. CIRA ne croit pas qu'il y ait une concentration importante de risque de crédit sur les débiteurs en raison de leur nature.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que CIRA ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières quand elles sont exigibles. CIRA gère son risque de liquidité par le biais de son processus budgétaire et en surveillant ses besoins de trésorerie, notamment en détenant des éléments qui peuvent être facilement convertis en espèces.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

CIRA opère principalement en dollars canadiens et, à ce titre, n'est pas exposée de manière significative au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

CIRA est assujettie au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses investissements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les investissements rapportent des intérêts aux taux en vigueur sur le marché. Les investissements dans des obligations à taux fixe garanties par le gouvernement sont exposés aux variations de la juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix-autre

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements de la valeur marchande (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêts), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché.

CIRA est exposée au risque de prix-autre sur ses investissements dans des fonds d'actions et gère ce risque en maintenant son portefeuille d'investissements conformément à sa politique d'investissement décrite à la note 4.

Changements dans les niveaux de risque

Il n'y a pas eu de changements importants dans le niveau d'exposition au risque depuis l'exercice précédent.

15. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, CIRA a conclu une convention d'assurance qui répond à la définition d'une garantie.

Une indemnité a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de CIRA pour différents éléments, notamment tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à CIRA, sous réserve de certaines restrictions. CIRA a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute poursuite ou action potentielle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de CIRA. Le montant maximum de tout paiement futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.